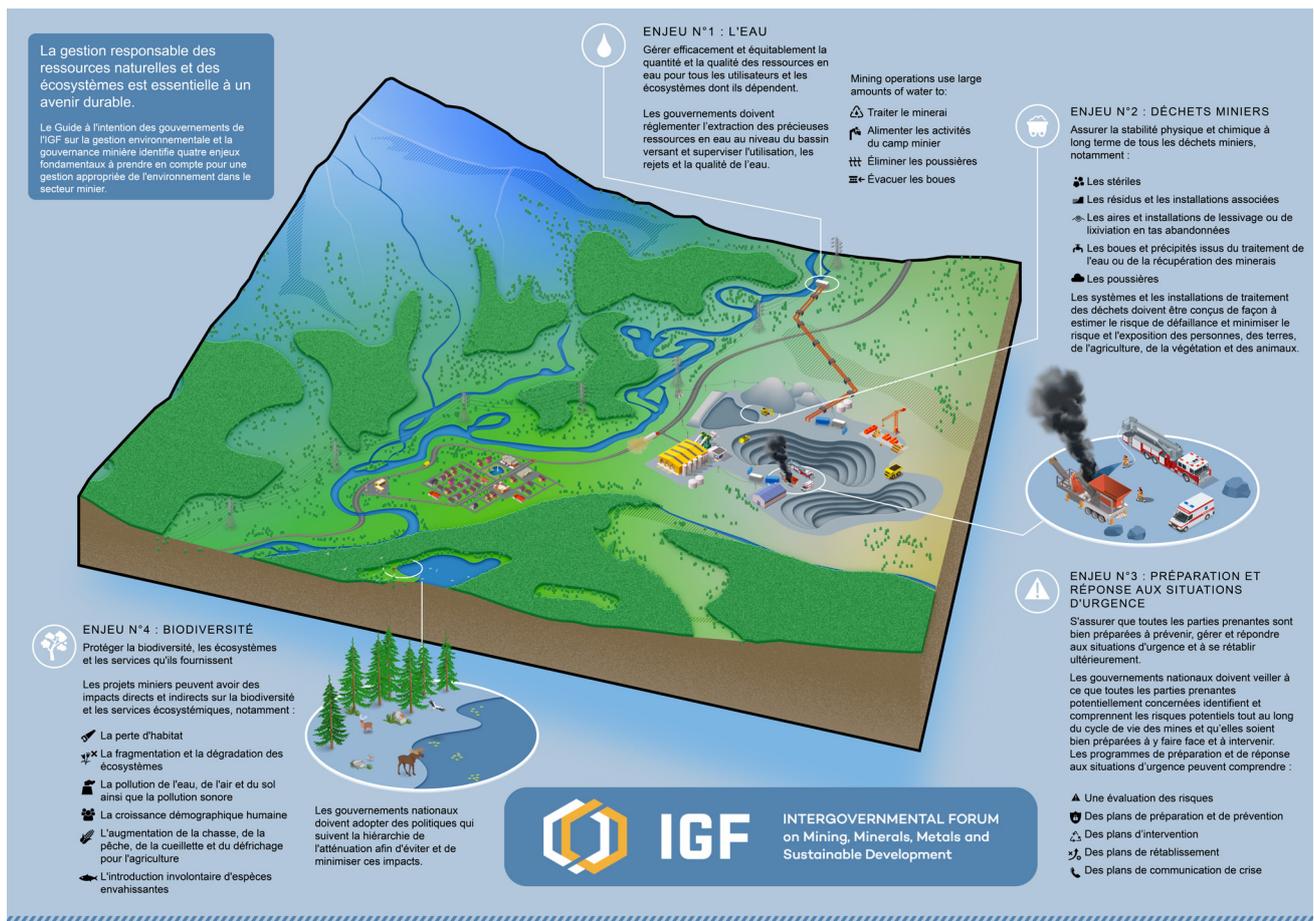


GUIDE IGF À L'INTENTION DES GOUVERNEMENTS GESTION ENVIRONNEMENTALE ET GOUVERNANCE MINIÈRE

Résumé exécutif

FIGURE ES1. L'IMPORTANCE DE LA GESTION ENVIRONNEMENTALE DANS LE SECTEUR MINIER





L'IMPORTANCE DE LA GESTION ENVIRONNEMENTALE DANS LE SECTEUR MINIER

La gestion responsable des ressources naturelles et des écosystèmes – y compris les sols, les plantes, les animaux, l'eau et l'air, et les services qu'ils fournissent – est au cœur des efforts de toute société qui cherche à devenir plus durable. La santé de ces ressources, écosystèmes et services est à la base de la santé des communautés et des économies, et elle doit être protégée et soutenue pour qu'une société puisse prospérer à long terme.

Dans ce contexte, les gisements exploitables sont situés dans des endroits qui peuvent être à la fois pratiques et pas pratiques. Ils peuvent être proches ou éloignés des établissements humains ou des ressources en eau ; ils peuvent être entourés de terres arables, de zones de reproduction d'espèces, de couloirs de migration ou de zones écologiquement sensibles ; et ils peuvent se trouver dans des zones reculées sujettes à de violentes tempêtes, à l'instabilité des terrains ou à une activité sismique. L'exploitation de ces gisements aura toujours un impact plus ou moins important sur l'environnement et les communautés. La gestion active et durable des écosystèmes et des ressources naturelles avant, pendant et après l'exploitation minière permettra d'éviter les impacts négatifs dans la mesure du possible (ce qui peut signifier de renoncer à l'exploitation minière dans certains cas), de les minimiser ailleurs, de les compenser si nécessaire et d'améliorer la situation lorsque cela est possible. À l'inverse, l'incapacité à gérer efficacement les impacts de l'exploitation minière peut non seulement menacer la viabilité des opérations, mais aussi saper les relations entre une compagnie minière, les communautés touchées et tous les niveaux de pouvoirs publics.

Le présent guide est conçu pour aider les États membres du Forum intergouvernemental sur l'exploitation minière, les minéraux, les métaux et le développement durable (IGF) à mettre en œuvre le Cadre directif pour l'exploitation minière de l'IGF (MPF). L'utilisation du mot « gouvernance » dans ce document renvoie aux programmes et aux outils réglementaires à la disposition des gouvernements pour influencer sur le secteur minier, mais exclut la gouvernance d'entreprise, sauf mention explicite en ce sens. Ce document se concentre sur le rôle que les gouvernements peuvent jouer pour assurer la gestion efficace et durable de l'environnement et des ressources naturelles par le secteur minier, en utilisant les outils et mécanismes législatifs, réglementaires et politiques à leur disposition, y compris, en particulier, les évaluations d'impact environnemental et social (EIES) et les plans de gestion environnementale et sociale (PGES). Le guide couvre le cycle de vie des mines, en examinant les mesures que doivent mettre en œuvre les gouvernements avant, pendant et après l'exploitation minière pour s'assurer à tout moment de la bonne gestion de l'environnement et des ressources naturelles. S'inspirant du cadre directif pour l'exploitation, il met en évidence les principaux problèmes, les points de référence et les normes dans quatre domaines principaux de la gestion de l'environnement dans le secteur minier – l'eau, la biodiversité, les déchets, et la préparation et la réponse aux situations d'urgence – ainsi que le rôle



des gouvernements dans la gestion efficace de chacun de ces domaines, au bénéfice du développement durable. Les chapitres thématiques fournissent chacun une vue d'ensemble du thème lié au MPF de l'IGF, explorent les questions clés auxquelles les gouvernements, les communautés et les entreprises sont confrontés, présentent les bonnes pratiques internationales actuellement appliquées à cette question et discutent du rôle que les gouvernements peuvent jouer pour assurer une gestion environnementale solide.

GESTION DE L'EAU

L'objectif global de l'approche d'un gouvernement en matière de gestion de l'eau est de protéger la disponibilité et la qualité de l'eau pour sa population et ses écosystèmes, maintenant et pour les générations futures. Il faut pour cela trouver un équilibre entre les demandes concurrentes en eau d'un certain nombre d'utilisateurs, tout en garantissant l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Dans un contexte minier, les gouvernements doivent non seulement réglementer l'extraction des précieuses ressources en eau, mais aussi superviser l'utilisation, les rejets et la qualité de l'eau. L'avantage pour les gouvernements est qu'ils peuvent gérer l'eau au niveau des bassins versants et à l'échelle régionale, où il est plus facile d'effectuer les changements nécessaires pour atteindre les objectifs de durabilité.

De manière générale, le MPF exige des gouvernements qu'ils gèrent les problèmes d'eau liés à l'exploitation minière en :

- *Mettant en place des normes appropriées de gestion environnementale des eaux de surface et des eaux souterraines. Ces normes doivent être strictement surveillées et toute infraction être sanctionnée de manière appropriée.*
- *Exigeant des entités minières qu'elles veillent à ce que, sur les plans de la qualité et de la quantité, les effluents liquides miniers rejetés dans l'environnement, y compris les eaux pluviales, les eaux d'exhaure du remblai de lessivage ou de lixiviation, les effluents de traitement et les eaux d'exhaure des activités minières, soient gérés et traités afin de respecter les critères indicatifs établis pour le rejet d'effluents.*
- *Exigeant des entités minières de veiller à ce que les terrils de déchets, les zones de stockage de résidus et les remblais de lessivage d'où s'écoulent des eaux de lessivage ou de percolation bénéficient d'une protection équivalente.*
- *Exigeant des entités minières qu'elles mettent en œuvre des pratiques et des plans qui réduisent autant que possible le risque d'impact en dehors du site d'extraction, en particulier au-delà des frontières. (IGF, 2013, p. 36)*

Il est important que les gouvernements aient une compréhension globale des risques et des problèmes potentiels de gestion de l'eau dans leurs secteurs miniers, et qu'ils obtiennent des conseils et une assistance d'experts en cas de besoin pour un contrôle et une gouvernance efficaces pendant toutes les phases de l'exploitation minière. Cela inclut la gestion de l'eau dans la transition post-minière, si et quand la responsabilité de la gestion à long terme est susceptible de revenir au gouvernement.



L'utilisation d'un cadre qui tient compte des risques, de leur probabilité et de leurs conséquences pour déterminer les priorités en matière de gestion de l'eau est généralement un bon point de départ, étant donné le large éventail de risques qui peuvent survenir autour de la gestion de l'eau dans le secteur minier.

En s'inspirant des normes et des pratiques internationales, les gouvernements peuvent prendre un certain nombre de mesures clés pour gérer efficacement les ressources en eau autour de l'exploitation minière :

1. Élaborer des politiques et des programmes de gestion de l'eau au niveau des bassins versants.
2. Fixer des critères pour les effluents miniers et des objectifs pour les eaux réceptrices en fonction des conditions propres au site.
3. Dans le cadre du processus d'examen de l'EIES et d'autorisation des mines, examiner les plans et fixer les conditions d'utilisation et de rejet de l'eau.
4. Dans le cadre du processus d'examen de l'EIES et d'autorisation des mines, examiner et approuver les plans de gestion des eaux minières.
5. Pendant la construction, l'exploitation et la fermeture, suivre les performances de la gestion des eaux minières.
6. Pendant la construction, l'exploitation et la fermeture, faire respecter la réglementation pour protéger les ressources en eau.

BIODIVERSITÉ

Lorsqu'elles ne sont pas correctement planifiées, les activités menées tout au long du cycle de vie des mines, de l'exploration à la transition post-exploitation, peuvent avoir des impacts directs, indirects et cumulatifs importants sur le monde naturel. Qu'il s'agisse du changement d'affectation des terres et de la déforestation ou de la pollution, en passant par les émissions de gaz à effet de serre ou de l'introduction involontaire d'espèces envahissantes, les opérations minières peuvent influencer sur la biodiversité et les services écosystémiques locaux et nationaux de nombreuses façons. De nombreux impacts de l'exploitation minière sur la biodiversité sont inévitables, mais peuvent être minimisés ou atténués par une bonne planification, et il peut être nécessaire de traiter les impacts résiduels par des mesures portant sur un autre paysage, dans des endroits hors de l'emplacement de la mine. À ce titre, les communautés et les gouvernements doivent trouver un équilibre entre leurs priorités de développement et leurs besoins de protection de l'environnement. Toutefois, grâce à des processus collaboratifs de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation, ces parties prenantes peuvent travailler avec les sociétés minières pour assurer la génération d'une valeur économique sans perte nette de biodiversité. Dans le meilleur des cas, lorsqu'elles sont correctement planifiées et mises en œuvre, les activités minières pourraient même entraîner un gain net pour l'environnement pendant la durée de vie de la mine.



La conservation et la protection de la biodiversité et des services écosystémiques ont gagné en importance tant pour les gouvernements que pour les sociétés minières, en reconnaissance du rôle que la biodiversité peut jouer dans le soutien aux économies et aux activités minières et dans le maintien du bien-être physique et mental des personnes et des communautés environnantes, en particulier celles qui dépendent le plus de ces services, notamment les femmes et les groupes autochtones. En réponse, les entreprises travaillent de plus en plus avec des partenaires pour trouver des moyens d'éviter, de minimiser ou de remédier à tout impact négatif de leurs activités sur la biodiversité et de compenser les impacts résiduels qui ne peuvent être évités.

Les gouvernements ont également un rôle important à jouer dans ce domaine. Le MPF exige des gouvernements, par le biais de leurs cadres juridiques et politiques, d'éviter et de minimiser les éventuels effets négatifs de l'exploitation minière sur la biodiversité en :

- *Exigeant des entités minières qu'elles soumettent des programmes et des bilans de gestion environnementale pour approbation, au cours du processus d'autorisation et à chaque fois que les modalités de traitement ou d'exploitation sont sensiblement modifiées pendant la durée d'exploitation de la mine.*
- *Identifiant, surveillant et abordant les risques et conséquences potentiels et réels pour la biodiversité tout au long du cycle d'exploitation minière.*
- *Exigeant que les entités minières procèdent à un suivi permanent en fonction des normes nationales et des conditions du permis d'exploitation, établissent et soumettent des évaluations de résultat au gouvernement et publient régulièrement des rapports auxquels le public a facilement accès. (IGF, 2013, p. 36)*

En raison de la relation étroite entre les gisements miniers et les conditions environnementales spécifiques au site, et afin de maintenir de bonnes relations avec les communautés voisines des mines, les entreprises devraient concevoir, construire, exploiter et fermer leurs mines de manière à ce qu'il n'y ait pas de perte nette de biodiversité pendant la durée de vie de la mine, ou – plus positivement – de manière à générer un impact positif net sur la biodiversité au fil du temps. Un cadre utile pour y parvenir est la hiérarchie des mesures d'atténuation, qui guide les entreprises dans la réduction des impacts négatifs importants de leurs activités sur la biodiversité prioritaire. Elle est basée sur l'application itérative, tout au long du cycle de vie du projet, de quatre étapes séquentielles : les étapes préventives d'évitement et de minimisation, suivies par les étapes correctives de réhabilitation/restauration et de compensation.

Lorsqu'ils examinent les avantages d'un projet minier proposé, les gouvernements devront mettre en balance les besoins économiques et de développement du pays et de la communauté locale avec leurs objectifs de protection de l'environnement, de façon à tenir compte des besoins et des attentes des différentes parties prenantes, notamment les communautés autochtones, les femmes et les enfants. Cependant, la



collaboration active en matière de gestion et de protection de la biodiversité entre les gouvernements, les entreprises et les communautés locales est de plus en plus considérée comme une solution gagnante pour tous. Les gouvernements peuvent suivre certaines bonnes pratiques internationales pour améliorer la protection de la biodiversité et des services écosystémiques :

1. Élaborer et adopter une politique nationale sur la biodiversité.
2. Intégrer les considérations relatives à la biodiversité – y compris la hiérarchie des mesures d'atténuation – dans leur législation et leur réglementation nationales, y compris les exigences relatives aux EIES et aux PGES.
3. Mettre en place et maintenir des institutions adéquates pour la protection de la biodiversité.
4. Fournir au secteur minier des directives claires sur la gestion de la biodiversité, y compris les mesures de compensation.
5. Établir des mécanismes, des plateformes et des exigences pour le partage d'informations sur la biodiversité et les écosystèmes, ainsi que pour rendre compte de la manière dont les entreprises mettent en œuvre leurs engagements en matière de biodiversité.
6. Allouer un financement adéquat pour soutenir la mise en œuvre de leur politique en matière de biodiversité et l'application de leurs exigences légales et réglementaires en matière de biodiversité.

GESTION DES DÉCHETS MINIERS

De manière générale, l'industrie minière déplace et traite de grandes quantités de matériaux pour extraire le produit cible, et au cours de ces processus, elle produit des matériaux excédentaires appelés déchets miniers. Ces déchets peuvent comprendre des stériles, des résidus, des solutions de dissolution provenant du lessivage ou lixiviation en tas, des précipités provenant du traitement de l'eau et des processus de récupération chimique, ainsi que de la poussière. Les déchets miniers peuvent présenter une certaine minéralisation qui est réactive ou qui pourrait être libérée de la roche lorsqu'elle est extraite, broyée et exposée à l'air et à l'eau. S'ils sont combinés avec les produits chimiques utilisés au cours du processus d'extraction, il existe des risques que les déchets miniers libèrent de fortes concentrations de constituants qui peuvent être nocifs dans l'environnement récepteur. En outre, de grands volumes de matériaux non minéralisés et de matériaux excédentaires provenant du traitement des minéraux doivent être stockés pour une durée illimitée dans des structures artificielles, telles que les parcs à résidus miniers, qui peuvent présenter des risques en termes de stabilité physique.

La gestion des déchets va souvent bien au-delà des opérations minières et s'étend à la transition post-minièrre. Du fait de l'échelle, de la durée et de l'ampleur des risques associés aux déchets miniers, ainsi que des récents accidents très médiatisés autour des parcs à résidus miniers, l'application d'une norme rigoureuse de gestion revêt une importance capitale pour les entreprises, les communautés et les gouvernements.



Étant donné les conséquences potentiellement importantes d'une mauvaise gestion des déchets miniers, les gouvernements ont un rôle central à jouer pour garantir que ces sous-produits du secteur minier sont gérés de manière efficace. Le MPF exige des gouvernements qu'ils gèrent les déchets miniers en :

- *Veillant à ce que les structures telles que les terrils de déchets et les installations de stockage de résidus soient planifiées, conçues et exploitées de telle manière que les risques géotechniques et l'impact sur l'environnement sont bien évalués et gérés tout au long du cycle d'exploitation minière et après la fermeture de la mine.*
- *Exigeant des entités minières qu'elles conçoivent, exploitent et entretiennent les structures de déchets miniers selon les normes internationalement reconnues.*
- *Exigeant des entités minières qu'elles chargent des experts de procéder à des examens indépendants et rendent compte aux pouvoirs publics, avant l'approbation des projets de mise en valeur, lorsque des modifications de conception sont proposées, et à intervalles réguliers pendant la phase d'exploitation. (IGF, 2013, p. 37)*

L'objectif global de la gestion des déchets miniers est d'assurer la stabilité physique et chimique à long terme de toutes les installations de gestion des déchets miniers. La réalisation de cet objectif permettra de protéger les communautés ainsi que leurs ressources en eau et leurs écosystèmes, tout en continuant à soutenir l'exploitation minière nécessaire dans de nombreuses régions pour promouvoir la prospérité économique locale.

Comme pour de nombreux aspects de la gestion environnementale dans l'industrie minière, la gestion des déchets devrait suivre un cadre basé sur les risques pour déterminer les priorités. La gestion des déchets dans le secteur minier est complexe et fait appel à toute une série de disciplines, notamment la géologie, la géochimie, le génie civil et la géotechnique. En outre, les installations techniques doivent intégrer des critères de conception spécifiques au site tenant compte des conditions sismiques ainsi que du climat local et permettre de répondre aux scénarios de changements climatiques. Il est important pour les gouvernements d'avoir une compréhension globale des problèmes potentiels et de ce qui les affecte et d'obtenir des conseils et une assistance d'experts là où ils sont nécessaires pour un contrôle et une gouvernance efficaces pendant toutes les phases de l'exploitation minière. Cela vaut également après la phase d'exploitation minière et la fermeture de la mine, si et quand la responsabilité de la gestion à long terme des installations est susceptible de revenir au gouvernement. Les conditions climatiques et les répercussions des changements climatiques sur les structures artificielles et leurs systèmes doivent également être prises en compte lors de l'examen des diverses conditions d'exploitation, de transition post-minière et de fermeture des mines.

Les gouvernements devraient prendre certaines mesures clés pour assurer une gestion efficace et sûre des déchets miniers. Plus précisément, les gouvernements devraient :



1. Élaborer des normes de gestion des déchets miniers basées sur les risques spécifiques au site avant d'autoriser l'exploitation minière.
2. Fixer des exigences de qualité pour la stabilité des parcs à résidus miniers et établir des exigences pour les comités indépendants d'examen des résidus en fonction du risque spécifique au site.
3. Exiger la redevabilité pour renforcer la bonne gestion d'entreprise.
4. Dans le cadre du processus d'examen de l'EIES et d'autorisation des mines, examiner et approuver les plans de gestion des déchets miniers.
5. Envisager des mécanismes financiers pour gérer les risques posés par les installations sur le long terme.
6. Pendant la construction, l'exploitation et la fermeture, suivre la performance de la gestion des déchets miniers.
7. Pendant la construction, l'exploitation et la fermeture, faire respecter la réglementation afin de protéger les ressources en terre et en eau, ainsi que la sécurité des travailleurs et de la communauté.

PRÉPARATION ET RÉPONSE AUX SITUATIONS D'URGENCE

La préparation aux situations d'urgence, la gestion, la communication, l'intervention et le rétablissement sont de plus en plus importants dans le secteur minier. Les situations d'urgence, y compris les accidents internes au site minier et les risques naturels et sociaux externes, peuvent entraîner des répercussions sur les opérations, les travailleurs et les communautés, et les impacts peuvent s'étendre bien au-delà des limites d'une mine aux communautés, rivières, zones humides, fermes et infrastructures qui entourent le site. Les situations d'urgence peuvent également affecter les opérations et les communautés tout au long du cycle de vie de la mine, les risques s'étendant de la construction et de l'exploitation à la fermeture de la mine et à la phase post-minière.

Travaillant en collaboration avec les entreprises, les communautés et les autorités compétentes à tous les niveaux, les gouvernements doivent veiller à ce que toutes les parties prenantes potentiellement concernées identifient et comprennent les situations d'urgence potentielles tout au long du cycle de vie des mines et qu'elles soient bien préparées à y faire face et à intervenir. Ce travail comprend l'élaboration et la communication d'un plan gouvernemental de préparation et de réponse aux situations d'urgence, qui est coordonné avec les entités minières et les autres parties prenantes concernées. Ce plan doit inclure une collaboration avec les parties prenantes les plus vulnérables à ces situations d'urgence, notamment les femmes et les filles, les communautés autochtones, les personnes handicapées et les personnes appartenant à des minorités ethniques.

Une forte culture de la sécurité commence au sommet d'une organisation, qu'il s'agisse d'un gouvernement ou d'une société minière. Pour un pays, cette culture



s'établit avant tout sur l'exemple du gouvernement, qui applique des pratiques sûres et établit des attentes en matière de sécurité dans l'ensemble de son cadre juridique. La préparation et la réponse aux situations d'urgence dans le secteur minier ne se limitent pas à ce que les compagnies minières mettent en place; elles doivent être des extensions du réseau régional et national de préparation et de réponse aux situations d'urgence. La mise en place d'une solide culture nationale de la sécurité ne favorisera pas seulement la santé et le bien-être des communautés, mais contribuera également à attirer les sociétés minières et les investisseurs, car elle réduit leurs risques et leurs responsabilités et contribue à protéger leur personnel et leurs actifs.

La préparation aux situations d'urgence par le biais de programmes officiels, que ce soit au sein d'une société minière, d'un gouvernement ou d'une communauté, est avant tout une question de prévention et de travail pour protéger les populations et les écosystèmes. Une série d'accidents très médiatisés dans le secteur, notamment la rupture de la digue de retenue des résidus de Brumadinho au Brésil et l'effondrement d'une mine de jade au Myanmar, combinés aux effets croissants des changements climatiques, ont souligné la nécessité pour les gouvernements nationaux et locaux, les sociétés minières, les travailleurs et les communautés de travailler ensemble pour identifier les risques éventuels et élaborer, tester, mettre en œuvre et améliorer la préparation aux situations d'urgence avant, pendant et après l'exploitation minière.

À cette fin, les gouvernements doivent travailler en collaboration avec les entreprises et les communautés pour s'assurer que toutes les parties prenantes potentiellement touchées identifient et comprennent les situations d'urgence éventuelles, qu'elles communiquent leurs efforts et que ces efforts conduisent à un rétablissement solide. Il convient de veiller tout particulièrement à ce que les parties prenantes ayant un accès limité aux mécanismes de prise de décision, notamment les femmes, soient associées à ce processus. Les gouvernements devraient exiger que les sociétés minières opérant dans leur juridiction développent et mettent en œuvre un programme de préparation et de réponse aux situations d'urgence, tel qu'énoncé dans le MPF :

- *Exiger de toutes les exploitations minières qu'elles établissent un programme de préparation et de riposte aux situations d'urgence avant le démarrage des activités et veillent à ce que ce programme soit revu, testé et actualisé régulièrement ;*
- *Faire reposer tous les éléments du programme de préparation aux situations d'urgence sur la consultation et la coopération constantes des acteurs locaux, des pouvoirs publics et des autres parties prenantes impliquées ;*
- *Veiller à ce que les sociétés contrôlent l'efficacité et la réactivité du programme de préparation aux situations d'urgence en coopération avec les communautés et les pouvoirs publics à tous les niveaux. (IGF, 2013, p. 37)*

Les gouvernements devraient prendre certaines mesures clés pour s'assurer qu'eux-mêmes, les entités minières, les communautés et les autres parties prenantes sont bien préparés à gérer les situations d'urgence, à y répondre et à se rétablir ultérieurement. Plus précisément, les gouvernements devraient :



1. Veiller à ce que les entreprises élaborent des plans complets de préparation et de réponse aux situations d'urgence, ces plans étant fondés sur une évaluation des risques, avant l'octroi des permis d'exploitation minière. Ces plans devraient comprendre cinq composantes principales : une évaluation des risques, la prévention et la préparation, des plans d'intervention, des plans de rétablissement et des plans de communication de crise.
2. Exiger que l'élaboration, la mise en œuvre, la vérification et le suivi des plans de préparation et de réponse en cas d'urgence soient consultatifs et inclusifs et qu'ils prennent en compte les risques supportés par les parties prenantes les plus vulnérables, notamment les femmes, les enfants et les peuples autochtones.
3. Exiger que les entreprises testent, examinent et mettent à jour régulièrement les plans de préparation et de réponse aux urgences afin de prendre en compte l'évolution du contexte.

ANALYSE DES LACUNES

Afin de mettre en œuvre les recommandations du MPF portant sur la gestion environnementale, les gouvernements doivent mettre en place plusieurs actions avant, pendant et après l'exploitation minière pour s'assurer que les entités qui opèrent dans leur secteur minier gèrent efficacement les ressources en eau, protègent la biodiversité et les écosystèmes, stockent et éliminent correctement les déchets, et se préparent et répondent aux situations d'urgence. Grâce aux outils législatifs, réglementaires et politiques dont ils disposent, les gouvernements peuvent concevoir, mettre en œuvre et appliquer un cadre juridique qui favorise une gestion responsable et efficace de l'environnement dans le secteur minier, qui protège les communautés, qui soutient le secteur privé et qui contribue à la réalisation des objectifs environnementaux nationaux et des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

La réalisation d'une analyse des lacunes basée sur les informations présentées dans ce guide est un moyen efficace pour les gouvernements d'identifier leurs points forts, leurs lacunes et leurs possibilités en matière de gestion environnementale dans le secteur minier, et de définir une voie à suivre pour atteindre leurs objectifs environnementaux. Il s'agit d'un processus en cinq étapes : examiner, évaluer, établir des priorités, mettre en œuvre, et suivre et évaluer.



FIGURE ES2. ANALYSE DES LACUNES DE LA GESTION ENVIRONNEMENTALE



1. EXAMINER LES CADRES JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES EXISTANTS

Dans un premier temps, les gouvernements devraient procéder à un examen de leurs cadres juridiques et réglementaires existants afin de comprendre ce qu'ils font ou exigent actuellement vis-à-vis des quatre aspects de la gestion environnementale tout au long du cycle de vie des mines, y compris s'agissant des EIES et des PGES. Ces informations peu-vent être présentées dans un tableau énumérant, par exemple, l'ensemble des éléments exigés par le gouvernement des exploitants en matière de gestion de l'eau avant, pendant et après l'exploitation minière, etc.



2. ÉVALUER LES POINTS FORTS, LES LACUNES ET LES OPPORTUNITÉS

Un gouvernement peut ensuite utiliser l'examen de l'étape précédente comme base pour évaluer ses cadres juridiques, en comparant leurs progrès relatifs aux quatre aspects de la gouvernance environnementale avec les bonnes pratiques internationales. Cela l'aidera à dresser une première liste de ses points forts, de ses lacunes et des possibilités d'amélioration des cadres juridiques en matière de gestion environnementale ; il se peut, par exemple, qu'il ait fait des progrès importants dans la gestion de l'eau avant le début de l'exploitation minière, mais qu'il existe des possibilités de renforcer encore les lois, les politiques et les règlements qui régissent l'utilisation de l'eau pendant l'exploitation minière et après la fermeture de la mine.



3. ÉTABLIR DES PRIORITÉS DANS LES MESURES ET LES RÉFORMES

Après avoir évalué le cadre juridique global du gouvernement pour chacun des quatre piliers de la gestion environnementale et attribué un niveau de progrès à chacun, le gouvernement peut maintenant établir des priorités dans les mesures à prendre pour améliorer la gestion environnementale dans le secteur minier. Concernant les normes pour lesquelles les progrès sont les plus faibles, le gouvernement devrait identifier les risques sociaux, économiques et environnementaux associés à l'inaction et les avantages d'une réforme, puis établir des priorités dans les mesures qu'il doit prendre pour minimiser les risques, maximiser les avantages et renforcer ses cadres juridiques de la gestion environnementale.



4. METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS POUR UNE MEILLEURE GOUVERNANCE DE LA GESTION ENVIRONNEMENTALE

Après avoir préparé sa liste des priorités, le gouvernement peut élaborer une feuille de route portant sur la manière dont il adaptera ou réformera son cadre juridique global en matière de gestion environnementale pour atteindre ses objectifs politiques et respecter ses engagements internationaux, en expliquant comment il passera de sa situation actuelle à l'objectif requis. Ce plan devrait être élaboré de manière participative et inclusive, afin de s'assurer qu'il reflète les points de vue des diverses parties prenantes et qu'il bénéficie de leur soutien ; il doit également tenir compte des rôles et des responsabilités de ceux qui le mettront en œuvre. Une fois qu'une feuille de route réaliste et inclusive a été élaborée et adoptée, les parties concernées peuvent s'atteler à sa mise en œuvre. Cela nécessitera probablement des ressources considérables et la participation de plusieurs ministères, départements et agences différents, ainsi que la participation des communautés et d'autres parties prenantes externes concernées.



5. SUIVRE ET ÉVALUER

Le gouvernement devrait mettre en place des systèmes, des moyens et des partenariats pour surveiller et évaluer en permanence son cadre juridique en matière de gestion environnementale afin de s'assurer qu'il continue à respecter les normes et les critères internationaux. Les efforts de suivi et d'évaluation continus permettront au gouvernement de gérer le changement et d'ajuster les cadres selon les besoins au fil du temps afin de refléter l'évolution des bonnes pratiques internationales et des connaissances. Ces efforts devraient associer les communautés, en mettant l'accent sur les groupes vulnérables.



[IGFMining.org](https://www.IGFMining.org)
 [@IGFMining](https://twitter.com/IGFMining)

©2021 International Institute for Sustainable
Development

mai 2021

Écrit par Alec Crawford, Jenifer Hill et
Matthew Bliss

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

220 Laurier Avenue West, Suite 1100

Ottawa, Ontario Canada K1P 5Z9

Email: Secretariat@IGFMining.org

Secrétariat hébergé par



Secrétariat financé par

The word "Canada" in a serif font, with a small Canadian flag icon above the letter "a".



Kingdom of the Netherlands